



## Lettre aux Amis des Frères Carmes

Province d'Avignon–Aquitaine — France-sud

« Ne vous inquiétez pas pour votre vie... »

*Vive la rentrée !* Les affiches publicitaires des grands magasins ont donné le ton.

Qu'elle soit scolaire, professionnelle, politique ou familiale, la période post-estivale est marquée par une dynamique de rentrée. C'est le temps des bonnes résolutions et des projets à mettre en œuvre. Jésus dit : « Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez » (Lc 12, 22).

Reconnaissons-le, il n'est pas facile de trouver un équilibre entre l'abandon confiant à la providence divine et la juste organisation humaine. La confiance n'est pas l'insouciance, et la prévoyance n'est pas la toute-puissance. Les parents savent qu'il leur faut prévoir l'avenir de leurs enfants tout en les laissant libres de s'accomplir dans des choix personnels. Et des religieux qui ne gèrent pas leurs projets, courent le risque de gaspiller l'argent de plus pauvres qu'eux.

« Qui de vous en effet, s'il veut bâtir une tour, ne commence par s'asseoir pour calculer la dépense et voir s'il a de quoi aller jusqu'au bout ? » (Lc 14, 28). Commencer par s'asseoir, c'est creuser les fondations d'un projet, lui donner son assise et sa dynamique. Les grands désirs sont l'énergie de la vie spirituelle, ne l'oublions pas.

Comme saint Joseph, Jésus artisan a dû calculer et prévoir dans son travail, il a dû gérer sa fatigue et établir des plans. Son invitation à l'abandon confiant ne peut être de l'insouciance paresseuse. Il rappelle simplement que nos projets doivent être ouverts, ouverts à la providence divine, à l'action de Dieu dans notre existence.

Et pour cela, ils doivent être au service du Royaume. « Si vous amassez des richesses, n'y mettez pas votre cœur » (Ps 61, 11). Le christianisme n'est pas un misérabilisme, mais il invite à s'enrichir en vue de Dieu (cf. Lc 12, 21) et non pas égoïstement pour soi-même, replié sur son confort personnel. La véritable richesse, qu'elle soit matérielle, culturelle ou intellectuelle, est celle qu'on partage parce qu'elle est reçue de Dieu. « Cherchez son Royaume, et cela vous sera donné par surcroît » (Lc 12, 31). La providence vient éclairer nos projets et leur donner un sens surnaturel.

Alors, quels que soient nos projets pour cette rentrée, sachons intégrer dans nos paramètres les exigences du Royaume : un juste abandon entre les mains du Père qui sait ce dont nous avons le plus besoin, et le don généreux de nos efforts, de notre travail.

*Fr Thierry-Joseph – Montpellier*

## Décès de frère Charles de l'Assomption (Ch. Brolese)

Revenons tout d'abord sur le décès du frère Charles, survenu durant l'été, au début du mois d'août, tandis qu'il résidait, depuis quelques semaines seulement, au « Parc de Ranguel », une maison spécialisée dans l'accueil des religieuses, religieux et prêtres âgés ou malades. La chapelle du couvent du Broussey était comble pour la cérémonie de ses funérailles, le 6 août. L'Église fêtait ce jour-là la Transfiguration du Seigneur : jour propice pour un dernier adieu à notre frère. De nombreux paroissiens de Laroque (église proche du Broussey, que le Père Charles a longtemps desservi) étaient venus se joindre aux frères et à sa famille.

Voici quelques extraits du témoignage de l'une des paroissiennes, prononcé, à l'issue de la célébration :

*« ...Très vite après votre installation au Monastère du Broussey, vos supérieurs vous ont permis d'assumer la responsabilité de notre petite commune de Laroque, et c'est avec joie que nous avons accueilli le jeune prêtre que vous étiez alors, pour assurer par la suite durant 40 années votre sacerdoce auprès de notre communauté paroissiale. Toujours avec simplicité et dévotion, vous avez su accompagner nos familles dans les moments heureux ou malheureux de la vie. Côtéant ainsi plusieurs générations, vous avez petit à petit fait votre place dans ce petit village où il n'était pas rare de vous rencontrer au volant de votre 2 CV ou tout simplement à pieds ; ces derniers temps, vous disiez alors : « il faut que je marche cela me fait du bien », essayant ainsi de garder la forme, tandis que le poids des ans commençait à se faire sentir. Au fil des ans vous êtes devenu « notre Père Charles » faisant ainsi partie de notre grande famille.*

*Aussi aujourd'hui, Père Charles, au terme de votre vie sur cette terre, nous venons vous dire un grand merci pour tout cela, pour tout ce que vous nous avez apporté, pour tout ce que nous avons vécu dans la foi. Soyez assuré que les paroissiens de Laroque garderont dans leur cœur le souvenir d'un prêtre disponible et efficace pour garder vivante une petite église rurale. »*

## Ordinations & professions

Le samedi 15 septembre dernier, quatre de nos frères ont reçu la charge du ministère ordonné : les frères Yves-Marie et Bruno-Marie ont été ordonnés **diacres**, les frères Armand et José, **prêtres**. La célébration a eu lieu au Broussey, présidée par le Cardinal Ricard, archevêque de Bordeaux. Souhaitons-leur un ministère fécond, dans les couvents et les diocèses où ils seront envoyés.

Enfin, ce samedi 13 octobre, le frère Maximilien-Marie prononce son **engagement solennel** au sein de l'Ordre des Carmes. Cet engagement clôt la période de sept années nécessaires pour le discernement et la maturation de l'appel ; célébré au cœur d'une célébration eucharistique, il témoigne en outre de l'engagement de l'Église qui protège et encourage la vie consacrée comme une harmonique majeure de l'appel universel à la sainteté. Rendons grâces au Seigneur pour cette profession de foi et d'espérance en l'Amour du Christ, et assurons fr Maximilien-Marie de notre communion.

---

## Comment nous aider

Vous pouvez adresser vos dons à l'économat provincial. Don avec reçu fiscal : libellez votre chèque préférentiellement à l'ordre de « FNPSSCF » ou bien à l'ordre de la « Fondation des Monastères. » Sans reçu fiscal : libeller à l'ordre de la « Province d'Avignon Aquitaine. »

Dispositions fiscales : réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre don dans la limite de 422 euros. Au-delà, réduction de 60 % dans la limite de 20% du revenu net imposable. *Exemple : pour un don de 100 euros, vous pouvez déduire 66 euros du montant de vos impôts.*